



Révision pension alimentaire

Par **bonoboisbo**, le **01/12/2010** à **14:19**

Bonjour,

Je suis père de deux enfants en résidence alternée. Divorcé depuis 4 ans je paye une pension alimentaire de 200 € par mois pour réduire la différence de salaire. Ma situation a changé depuis 2 ans. Je me suis remarié, ma femme a deux enfants en résidence totale et nous avons refait un enfant. Cela fait 5 enfants en tout dont 2 en garde alternée. J'ai demandé à ce que la pension soit révisée mais l'avocat de mon ex-femme demande à ce que l'audience soit reportée et me conseille de ne pas me présenter à l'audience. Sachant que je risque qu'une décision soit prise en mon absence, je trouve que ce comportement est préjudiciable de la part de cet avocat. Que me conseillez-vous ?

Par **Domil**, le **01/12/2010** à **15:07**

Vous ne pouvez arguer de la charge financière des enfants de votre femme car ils ne sont pas à votre charge

Le principe est qu'un enfant d'un second lit ne doit pas défavoriser un enfant du premier lit. De plus, vous devez fournir les justificatifs de revenus de votre épouse (si vous ne l'avez pas fait, ça justifie le report) car ils baissent vos charges (elle doit payer les charges du foyer en fonction de ses revenus, en sus des charges intégrales dus à ses enfants qui ne sont pas les vôtres) augmentant ainsi votre revenu disponible pour la pension de vos enfants.

Quant aux conseils de l'avocat de l'autre partie, vous n'avez pas à les suivre, il ne vous défend pas, il vous attaque.

Par **bonoboisbo**, le **01/12/2010** à **15:48**

Merci pour votre réponse. Mais les enfants de mon épouse sont à ma charge et mes enfants sont à la sienne. Nous sommes marié et le contrat précise bien que les époux sont solidaires. Il s'agit en plus d'un contrat en communauté universelle. Les revenus de mon épouse ont été communiqués à la partie adverse, ils se résument aux indemnités CAF liés à son congé parental. Tous les justificatifs ont été transmis à l'avocat de mon ex-épouse, mais je ne peux pas en dire autant ! Principe du contradictoire non respecté. Je soupçonne l'avocat de mon ancienne épouse de demander un report pour que je continue à payer la pension pendant ce délai : manoeuvre dilatoire ?

Par **ludi06**, le **01/02/2011** à **19:34**

bonjour je voudrai savoir si votre affaire a avancé car nous sommes dans le meme cas que vous peut etre qu'a une difference mon ex femme a elle aussi refait sa vie et est avec un homme qui travaille

je voulais des renseignements car j'ai du mal a payer cette pension et sa me rend fou car c'est moi qui paye tout pour mes filles et je suis certain que si je fais le calcul des salaires et des charges j'arrive avec moins d'argent qu'elle merci pour votre reponse